



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

<p>DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES **** Bureau des affaires juridiques et du contentieux</p>	<p><b>ARRÊTÉ n° HC / 595 / DIRAJ / BAJC du 19 mai 2014</b> fixant la liste des électeurs des représentants des communes, des groupements de communes et des établissements publics administratifs relevant des communes de Polynésie française au conseil d'administration du centre de gestion et de formation pour le scrutin du 17 juillet 2014</p>
--	--

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 1341 DIPAC du 12 septembre 2011 fixant les modalités de calcul du nombre de sièges au conseil d'administration du centre de gestion et de formation de la fonction ;
- VU l'arrêté n° 594/ DIRAJ du 19 mai 2014 fixant les modalités d'organisation de l'élection des membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation du 17 juillet 2014 et la composition de la commission chargée du recensement et du dépouillement des votes ;
- VU le nombre d'agents occupant un emploi permanent dans les communes et les groupements de communes au 1<sup>er</sup> avril 2014 ;
- SUR proposition du secrétaire général du haut-commissariat,

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste électorale des maires appelés à prendre part à l'élection des représentants des communes au conseil d'administration du centre de gestion et de formation ainsi que le nombre de voix dont ils disposent sont annexés au présent arrêté.

**Article 2 :** La liste électorale des présidents de groupements de communes appelés à prendre part à l'élection des représentants de groupements de communes au conseil d'administration du centre de gestion et de formation ainsi que le nombre de voix dont ils disposent sont annexés au présent arrêté.

**Article 3 :** La liste électorale des présidents d'établissements publics relevant des communes de Polynésie française appelés à prendre part à l'élection des représentants des établissements publics au conseil d'administration du centre de gestion et de formation ainsi que le nombre de voix dont ils disposent sont annexés au présent arrêté.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre le présent arrêté, dans un délai de 3 mois courant à compter de sa publication au Journal officiel de la Polynésie française.

**Article 5 :** Le secrétaire général du haut-commissariat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la Polynésie française



Pour le Haut-Commissaire  
par délégation  
le Secrétaire Général  
du Haut-Commissariat

Gilles CANTAL

**Copies :**

- SAIDV
- SAISLV
- SAIA
- SAIM
- SAITG
- JOPF s/c DIRAJ
- DIRAJ/BAJC
- CGF

## ANNEXE I

### Liste électorale pour l'élection des représentants des communes de Polynésie française au conseil d'administration du centre de gestion et de formation

Nom du Maire	Prénom du Maire	Commune	Nombre de voix
<i>Archipel des Iles-du-vent</i>			
BUILLARD	Michel	PAPEETE	548
ALPHA	Tearii	TEVA I UTA	91
DAUPHIN	Domingo	HITIA'A O TE RA	145
GRAFFE	Jacque	PAEA	129
JAMET	Patrice	MAHINA	189
JAMET	Anthony	TAIARAPU-EST	191
SANDRAS	Bruno	PAPARA	140
SCHYLE	Philip	ARUE	149
TEMARU	Oscar	FAAA	411
TUMAHAI	Ronald	PUNAAUIA	316
HAUMANI	Evans	MOOREA-MAIAO	206
FRITCH	Edouard	PIRAE	197
TAVAEARII	Wilfred	TAIARAPU-OUEST	93
<i>Archipel des Iles-sous-le vent</i>			
LISAN	Marcelin	HUAHINE	130
MOUTAME	Thomas	TAPUTAPUATEA	71
TEMATARU	Céline	TAHAA	131
TEAMO épouse TEROOATEA	Sylviane	UTUROA	89
TETUANUI	Cyril	TUMARAA	52
TONG SANG	Gaston	BORA BORA	178
RAUFAUORE	Woullingson	MAUPITI	28
<i>Archipel des Tuamotu-Gambiers</i>			
TOKORAGI	Philomène	NUKUTAVAKE	18
TUAHINE	Théodore	HAO	46
LY	Marie-Thérèse	REAO	21
BRANDER	Tevahineheipua	TUREIA	16
MARAEURA	Teina	RANGIROA	85
TAPUTUARAI	Reupena, Samuel	ARUTUA	49
TAKI	Mautaina	NAPUKA	13
GOODING	Vai, Vianello	GAMBIER	33
TEAGAI	Ernest, Igino	TATAKOTO	16
TEAHE	Teapehu	TAKAROA- TAKAPOTO	32
HAOATAI	Mireille	MANIHI	26
YIP	Calixte	ANAA	17
TEKURIO	Raymond	HIKUERU	12
TEKURIO	Tuhoe	FAKARAVA	40
VILLANT	Raphaël	PUKA PUKA	13
MAPU	Mareta	FANGATAU	18
TOKORAGI	Félix	MAKEMO	48
<i>Archipel des Australes</i>			
TEVAATUA	Tepui, Joachim	RAIVAVAE	22
NARII	Tuanainai	RAPA	18
RIVETA	Frédéric	RURUTU	57

TAHIATA	Fernand	TUBUAI	44
HATITIO	Georges, Hiram	RIMATARA	29
<i>Archipel des Marquises</i>			
BARSINAS	Felix	TAHUATA	19
KAIHA	Joseph	UA POU	52
KAUTAI	Benoit	NUKU-HIVA	66
OHU	Nestor	UA HUKA	16
TEHAAMOANA	Etienne	HIVA OA	63
TUIEINUI	Henri	FATU HIVA	14



## ANNEXE II

### Liste électorale pour l'élection des représentants des groupements de communes de Polynésie française au conseil d'administration du centre de gestion et de formation

Nom du Président	Prénom du Président	Etablissement public de coopération intercommunale	Nombre de voix
<i>Archipel des Iles-du-vent</i>			
FAUA	Tenuhiarii	Syndicat mixte en charge du contrat urbain de cohésion sociale	6
CERAN JERUSALEMY	André	Syndicat intercommunal TE OROPA'A	7
JAMET	Anthony	Syndicat intercommunal SECOSUD	3
TETUANUI	Cyril	Syndicat pour la promotion des communes	23
SCHYLE	Philippe	Syndicat intercommunal d'étude de l'assainissement des eaux usées de Pirae et Arue	0
TUMAHAI	Ronald	Syndicat intercommunal pour la gestion de la fourrière animale	1
SANDRAS	Bruno	Syndicat mixte ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française	0
<i>Archipel des Iles-sous-le-vent</i>			
TETUANUI	Cyril	Communauté de communes de Hava'i	9
<i>Archipel des Tuamotu-Gambiers</i>			
TEAGAI	Ernest, Igino	Syndicat intercommunal à vocation multiple des îles Tuamotu-Gambier (SIVMTG)	10
<i>Archipel des Australes</i>			
TEVAATUA	Joachim	Syndicat intercommunal à vocation multiple des îles australes (SIVMA)	2
<i>Archipel des Marquises</i>			
BARSINAS	Félix	Communauté de communes des îles Marquises	1

### ANNEXE III

#### Liste électorale pour l'élection des représentants des établissements publics administratifs relevant des communes de Polynésie française au conseil d'administration du centre de gestion et de formation

<b>Nom du Président</b>	<b>Prénom du Président</b>	<b>Etablissement public administratif relevant des communes de Polynésie française</b>	<b>Nombre de voix</b>
<i>Archipel des Iles-du-vent</i>			
MAIHI	Teriitepaiatua	Centre de gestion et de formation	20